

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2019
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. TOLLET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à Mme LACROIX), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (à partir du N° 2019-66), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2019-74 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2019-68 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme ROUCHON), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. de LESTANG (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. PETIT)

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Côme TOLLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 40 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014 ET DU 26 JUIN 2018

3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2019 est adopté, à l'unanimité, par 40 voix pour.

4) DENOMINATION D'UN NOUVEL ESPACE PUBLIC : " ESPLANADE JACQUES CHIRAC "

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal décide de dénommer l'esplanade, située entre la Voie Verte et la rue Pasteur, au-dessus de la Casemate : « Esplanade Jacques Chirac ».

Adopté à l'unanimité par 36 voix pour et 5 abstentions.

5) GRANDE CONCERTATION III – EXPERIMENTATION D'UN BUDGET PARTICIPATIF

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal se prononce en faveur de l'expérimentation du budget participatif dans le cadre de la Grande Concertation III.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

6) CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE

Rapporteur : M. JOINT

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'adhésion de la Ville de Caluire et Cuire à la centrale d'achat régionale et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité, par 40 voix pour et 1 abstention.

7) PROJETS D' ACTIONS PEDAGOGIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Rapporteur : G. LACROIX

Le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions aux écoles primaires pour un montant total de 4 000 euros. La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2019 sur le compte fonction 213A, nature 6574.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

8) MODERNISATION DES MOYENS DE PAIEMENT – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAYFIP REGIE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service PayFIP Régie et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

9) RECOURS A L'APPRENTISSAGE

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal décide d'accueillir au sein des services de la Ville des apprentis. Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

10) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION COMMERCIALE DE CALUIRE BOURG – PARTICIPATION DE LA VILLE A L'ORGANISATION DE LA BRADERIE

Rapporteur : F. JOUBERT

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle égale au produit des droits de place de la manifestation, soit un montant de 1 860 € à l'Union Commerciale de Caluire Bourg. Les crédits nécessaires seront pris sur les crédits du budget primitif pour 2019, fonction 94 – nature 6745.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

11) SUBVENTION AU COLLEGE ANDRE LASSAGNE – PROJET " DEVOIR DE MEMOIRE "

Rapporteur : G. LACROIX

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 300 euros au collège André Lassagne dans le cadre du projet « devoir de mémoire » des classes de 4ème et 3ème SEGPA. La dépense correspondante sera imputée au compte fonction 22 nature 6745 du budget de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

12) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION COUP DE POUCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE DEUX CLUBS LECTURE / ECRITURE

Rapporteur : G. LACROIX

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention et autorise sa signature par Monsieur le Maire. La dépense sera imputée au compte fonction 255S – nature 6745 – Antenne Périsco, des budgets des exercices concernés. Monsieur le Maire est autorisé à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier, pour une aide à la mise en œuvre de ces clubs.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

13) CONVENTIONS AVEC LES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Rapporteur : G. LACROIX

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention d'application du contrat d'association fixant les nouvelles modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires pour ce qui concerne les élèves domiciliés sur le territoire de la commune. Monsieur le Maire est autorisé à signer ces conventions avec les quatre écoles privées : école de l'Oratoire, école du Petit Versailles, école Sainte Marie et école Les Chartreux Saint Romain. La dépense sera imputée au compte fonction 213B – nature 6558 des budgets des exercices concernés.

Adopté à la majorité, par 40 voix pour et 1 contre.

14) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION LOCALE PLATEAU NORD VAL DE SAONE - RENOUELEMENT

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les termes du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Adopté à l'unanimité, par 40 voix pour. (M. TOLLET ne prend pas part au vote)

15) MISSION LOCALE PLATEAU NORD VAL DE SAONE – ANTENNE DE CALUIRE ET CUIRE – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'antenne de Caluire et Cuire de la Mission Locale Plateau Nord Val de Saône, relative à la mise à disposition de locaux communaux à la Combe Vernay – 37 avenue Général de Gaulle. Monsieur le Maire est autorisé à la signer. Les recettes composées du montant des charges seront imputées sur les comptes ouverts au budget des années concernées.

Adopté à l'unanimité, par 40 voix pour. (M. TOLLET ne prend pas part au vote)

16) RETROCESSION D'UN BAIL COMMERCIAL 69 GRANDE RUE DE SAINT CLAIR

Rapporteur : F. JOUBERT

Le Conseil Municipal autorise la cession du bail attaché au local commercial sis 69 grande rue de Saint-Clair, dont la Ville est propriétaire, pour une activité de point chaud. Le Conseil Municipal approuve la cession du bail commercial à Monsieur AZULAI, ou toute société qui s'y substituerait, pour un montant de 7 000 € T.T.C. (hors frais). Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette cession. La recette sera inscrite au budget de la Ville selon le plan de compte fonction 01, nature 775.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

17) REAMENAGEMENT D'EMPRUNT – GARANTIE FINANCIERE PARTIELLE D'EMPRUNT ACCORDEE A SCIC HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – 22 COURS ARISTIDE BRIAND – DELIBERATION RECTIFICATIVE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal rectifie la délibération n°2019-19 en date du 8 avril 2019 entachée d'une erreur matérielle, en remplaçant la phrase « En conséquence, le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne de prêt réaménagée, dont le montant total garanti s'élève à 3 306,59 € », par la phrase « En conséquence, le garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne de prêt réaménagée, dont le montant total garanti s'élève à 343 620,69 € ». Les autres éléments de la délibération N° 2019-19 en date du 8 avril 2019 demeurent inchangés.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

18) BUDGET 2019 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2019.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 5 abstentions.

19) AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'UN VEHICULE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal autorise la vente du camion frigorifique avec cellule isotherme intégrée de marque Renault dans le cas où le prix de la dernière enchère dépasserait le seuil des 4 600 euros. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente subséquent. La recette en résultant sera versée au budget de la commune, fonction 01 - nature 775.

Adopté à la majorité, par 37 voix pour et 4 contre.

20) EXERCICE 2019 – ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal accède à la demande du comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire en admettant en non valeur les titres indiqués dans le tableau en annexe pour un montant total de 29 313,58 €. Le Conseil Municipal accède à la demande du comptable assignataire de la Ville de Caluire et Cuire en admettant en créances éteintes les titres listés dans le tableau annexé pour un montant total de 10 637,44 €. La dépense résultant de l'admission en non valeur des titres émis sur les exercices 2010 à 2017 sera imputée au compte nature 6541 fonction 01 et la dépense résultant de l'admission en créances éteintes des titres émis sur les exercices 2012 à 2018 sera imputée au compte 6542 fonction 01 du budget 2019.

Adopté à l'unanimité, par 41 pour.

21) STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE REVERSEMENT DU PRODUIT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LES VILLES DE LA METROPOLE DE LYON AYANT INSTITUTE LE FORFAIT POST STATIONNEMENT ET LA METROPOLE DE LYON

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve la convention de reversement du produit des forfaits post-stationnement (FPS) entre la Métropole de Lyon et la Commune de Caluire et Cuire. Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

22) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DU COMBATTANT

Rapporteur : F. JOUBERT

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la Maison du Combattant une subvention de 900 €. Les crédits seront prélevés au compte nature 6745 fonction 024 du budget 2019.

Adopté à la majorité, par 40 voix pour et 1 abstention.

23) CONVENTION TRIPARTIE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE CALUIRE ET CUIRE, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHONE ET LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE – ANNEES 2019 / 2021

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention tripartite Ville de Caluire et Cuire / Caisse d'Allocations Familiales du Rhône / Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire pour la durée du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

24) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE MATERIEL AVEC L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE CALUIRE ET CUIRE – ANNEES 2019 / 2021

Rapporteur : F. MANINI

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition de locaux et de matériel avec l'Association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire sur la durée du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021 et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

25) AVENANT 2019 A LA CONVENTION CADRE DEPARTEMENTALE RELATIVE A LA MEDIATION FAMILIALE ET AUX ESPACES DE RENCONTRE

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant 2019 à la Convention cadre départementale relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre et autorise sa signature par Monsieur le Maire. Le Conseil Municipal décide de continuer à participer financièrement en 2019 sur la base de 24 € par séance pour les familles caluirardes qui auront recours à la médiation familiale

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

26) CONVENTION DE REPRISE DES COMPTES EPARGNE TEMPS DES AGENTS SUITE A UNE MOBILITE

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les dispositions du modèle de convention financière de reprise de compte épargne temps. Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions de reprise de CET en cas de mutation ou de détachement. La recette correspondante sera inscrite au budget de la Ville fonction 020, nature 7788.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

27) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal apporte au tableau des effectifs les modifications concernant les emplois permanents et la création d'emploi non permanent. Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

28) MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES POUR LES LISTES DE CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES ET METROPOLITAINES DE MARS 2020

Rapporteur : M. LE MAIRE

Rapport retiré en séance.

**29) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES
SOU MIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE – CHANGEMENT D'OPERATEUR**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la Ville de Caluire et Cuire et la Préfecture du Rhône et autorise Monsieur le Maire à le signer

Adopté à l'unanimité, par 41 voix pour.

Caluire et Cuire, le 16 octobre 2019

Le Maire,
Philippe COCHET

